

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 8 MARS 2012

DELIBERATION N° 12 - 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 2.03.2012

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mille douze, le jeudi 8 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Boyer, Ducloux, Leporati, Chabaud Marc et Barthélémy.

Absents : M. Roux, Chazine, Claude Chabaud

A été élu secrétaire : Henri Ducloux

<p><u>OBJET :</u> TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A L'ENTREE DU VILLAGE</p>
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, téléphonie et éclairage public, de l'entrée nord du village jusqu'à la place de la Mairie, a été inscrit au Budget Primitif 2011 (opération 8461) pour un montant de 25 000€.

Les travaux n'ayant commencé qu'en mars 2012, ladite somme a été inscrite en Reste à Réaliser 2011 (RAR) au Compte Administratif 2011, lequel a été approuvé ce jour.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le coût des travaux d'enfouissement précités s'élève à 147 000 € TTC, il est financé par le Syndicat Intercommunal d'Electification Rurale d'Apt (SIER). France Télécom participe au chantier en fournissant ses cables et la dépose des poteaux.

Au regard de l'importance du coût des travaux, la participation demandée à la Commune a été portée à 25 785 € (montant hors TVA, puisque la taxe est réglée par le SIER).

Monsieur le Maire propose d'accepter ce nouveau montant, d'imputer la facture afférente sur le RAR 2011 précité de 25 000 €, et sur l'enveloppe budgétaire de 785 € qu'il conviendra d'inscrire au Budget Primitif 2012 (opération 8461) à cette fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du :